



Élections communales et provinciales 2024

Province de Luxembourg

Analyse des résultats

Janvier 2024

Pour toute information, contacter le MOC Luxembourg

Secrétaire fédéral : Jean-Nicolas BURNOTTE
Rue des Déportés, 39
6700 Arlon

063/21.87.26

jn.burnotte@mocluxembourg.be

www.mocluxembourg.be

Table des matières

1.	Elections communales 2024.....	4
a.	Contexte préélectoral	4
i.	Contexte général	4
ii.	Augmentation du nombre de sièges	6
b.	Analyse des résultats	6
i.	Les sigles des partis	6
ii.	Majorités absolues	7
iii.	Listes uniques	8
iv.	Appartenance politique des bourgmestres	9
v.	Décumul des mandats	10
vi.	Election directe des bourgmestres.....	11
vii.	Age des bourgmestres	12
viii.	Longueur des maïorats	13
ix.	Echevinats : quelques tendances en 2024	14
x.	Parité au sein des mandataires.....	15
2.	Elections provinciales 2024	20
a.	Résultats	20
b.	Rapports de force.....	21
c.	Renouvellement du Conseil Provincial	22
d.	Hommes-femmes au Conseil provincial	25
e.	Collège Provincial	25
f.	Quel avenir pour la province ?	27
3.	Annexes.....	28
a.	Taux de pénétration (Elections régionales).....	28
b.	Liste des bourgmestres	28

1. Elections communales 2024

a. Contexte préélectoral

i. Contexte général

Le contexte général dans lequel se sont tenus les élections communales de 2024 a été marqué par des mesures prises depuis 2018, une évolution du contexte politique mondial, une transformation des forces politiques belges et des démissions au sein des mandats communaux.

1. Mesures prises en 2018

Aucune nouvelle mesure majeure n'a été prise en 2024. Cependant, celles prises en 2018 restent d'actualité. Citons notamment :

- La **fin du vote électronique** et le retour du vote papier.
- La **suppression de l'effet du vote dévolutif** de la case de tête, afin de renforcer le poids de l'électeur.
- L'obligation de proposer **25% de candidats supplémentaires** en cas de liste unique.
- La nécessité de **présenter des listes paritaires** avec une alternance homme-femme et de composer des **collèges communaux comportant au minimum 1/3 de personnes de chaque sexe**.

2. Contexte politique

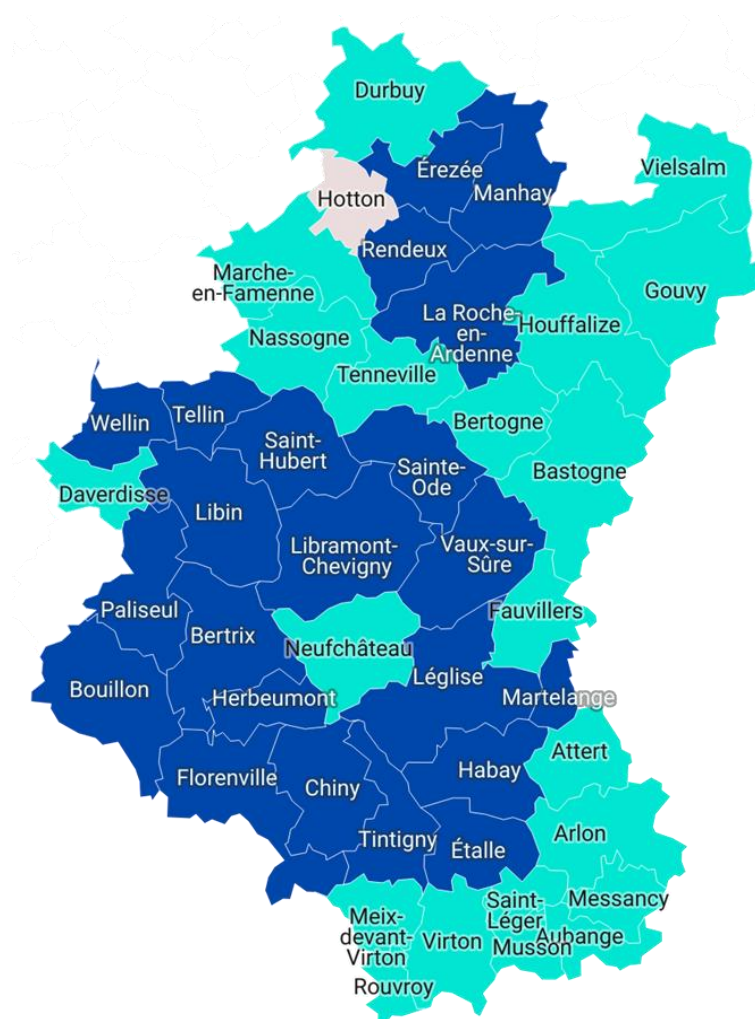
Le contexte politique mondial a également eu un impact sur ces élections, en créant un sentiment de désaveu des personnalités politiques auprès des citoyens, au travers de divers événements comme :

- Le **Qatargate** : scandale européen qui a révélé des soupçons de corruption des parlementaires de la part de pays étrangers pour influencer les décisions politiques.
- Les **indemnités de pensions parlementaires** : compléments financiers importants pour certains élus, bien supérieurs à ceux accordés à la population générale, accentuant le sentiment de décalage entre les élus et les citoyens.
- La **Maison des Parlementaires (Namur)** : remise en cause du coût extrêmement élevé du bâtiment, par rapport à son utilisation supposée, qui a remis en question la bonne gestion des finances publiques face à une population pleinement touchée par la crise économique.

3. Contexte électoral

L'année 2024 a été une étape importante dans la redistribution des cartes dans les différents niveaux de pouvoirs belges, puisque nous avons déjà été voter pour les niveaux fédéral, régional et européen. De nombreux électeurs ont ainsi gardé dans l'esprit les résultats des principaux partis, à savoir :

- Les **victoires nettes** des partis de centre-droite/droite : **Les Engagés** et le **MR**
- Le **tassement** du **PS**
- La **défaite** d'**Ecolo**



CARTE 1 – PARTIS VAINQUEURS AU NIVEAU FÉDÉRAL (BLEU : MR ; TURQUOISE : ENGAGÉS ; ROSÉ : PS)

La question qui restait ainsi en suspens, alors que seule Hotton n'avait pas constaté une victoire fédérale Les Engagés/MR, était de savoir comment cette redéfinition du choix des électeurs allait impacter les résultats aux niveaux communal et provincial.

4. Démissions communales

Les pressions répétées face à leur tâche, la lassitude des citoyens et le manque de reconnaissance auxquels font constamment face les élus locaux ont par ailleurs poussé une partie d'entre eux à quitter leur fonction prématurément entre 2018 et fin 2023. En province de Luxembourg, on peut ainsi recenser les **démissions** suivantes :

- **7 bourgmestres** (sur 44)
- **18 échevins** (sur 165)
- **72 conseillers** communaux (sur 505).

Bien qu'elles continuent de s'inscrire dans un processus de réformes visant plus d'équité et de transparence, les élections communales de 2024 ont ainsi dû composer avec un ensemble de scandales qui ont détérioré l'image des élus. Cette situation a contribué à un nombre important de démissions dans les conseils communaux, ce qui illustre les tensions constantes auxquels sont confrontés les responsables locaux.

ii. Augmentation du nombre de sièges

En 2024, 4 communes ont été concernées par une augmentation du nombre de sièges de conseillers communaux et/ou d'échevins : Arlon, Bastogne, Bertrix, Martelange.

1. Conseillers communaux

- Arlon : +2 (de 29 à 31)
- Bastogne fusionné : +2 (de 25 à 27)
- Bertrix : +2 (de 19 à 21)
- Martelange : +2 (de 9 à 11)

2. Echevins

- Arlon : +1 (de 6 à 7)
- Bastogne fusionné : +1 (de 5 à 6)

Entre 2018 et 2024, seule la commune de Saint-Hubert connaît une diminution de population, sans impact sur le nombre de conseillers communaux.

Le nombre de conseillers varie fortement entre les communes, en fonction de leur population. Ainsi, les plus petites communes, comme **Daverdisse** et **Herbeumont**, comptent **9 conseillers**, tandis que la plus grande, **Arlon**, en compte **31**.

La tendance démographique de la province montre par ailleurs une attractivité renforcée dans le sud, le long de l'axe N4 et au centre de l'Ardenne et demeure à la hausse. Ainsi, la **population provinciale** a augmenté de 12 000 habitants en six ans, atteignant **294 000 habitants en 2024**.

b. Analyse des résultats

L'analyse politique des résultats des élections communales est rendue difficile par

- **L'effacement de la référence** aux partis politiques nationaux
- **Le regroupement** sur la même liste de tendances diverses.

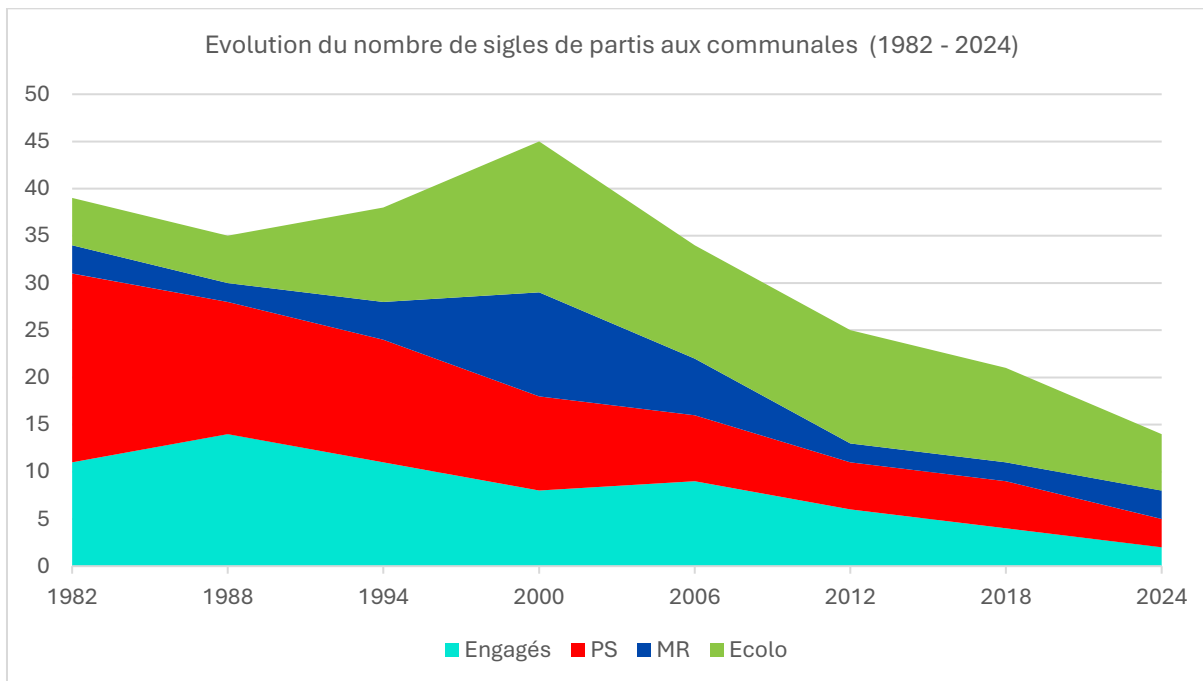
Par conséquent, nous proposons, dans les pages suivantes, l'analyse de plusieurs aspects spécifiques des résultats électoraux.

i. Les sigles des partis

La tendance des listes à ne plus se référer à un sigle de parti s'est amplifiée au cours du temps. **En 2024, il ne reste plus que 14 listes à faire explicitement référence à leur parti dans le nom**, contre 21 en 2018 (-33 %) et 45 en 2000 (-69 %), **dont 6** provenant exclusivement **du parti Ecolo (43 %)**.

	Engagés	PS	MR	Ecolo	Total
1982	11	20	3	5	39
1988	14	14	2	5	35
1994	11	13	4	10	38
2000	8	10	11	16	45
2006	9	7	6	12	34

2012	6	5	2	12	25
2018	4	5	2	10	21
2024	2	3	3	6	14



GRAPHE 1 – ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SIGLES DE PARTIS AUX COMMUNALES ENTRE 1982 ET 2024

Au MOC, nous pensons que le citoyen doit pouvoir identifier clairement le projet de société pour lequel il souhaite donner sa voix. L'identification à un parti permet la clarté du projet. La multiplication des listes « citoyennes » et des listes rassemblant diverses tendances politiques rend difficile cette transparence.

Nous nous questionnons ainsi sur la tendance de certains candidats à rejoindre de telles listes pour, quelques mois plus tard, afficher clairement un apparentement à l'un des grands partis.

ii. Majorités absolues

Une liste dispose de la majorité absolue si elle dispose d'au moins la moitié des sièges +1 (par exemple, 7 sièges sur 13).

En province de Luxembourg, **35 communes sur 43** (81.4 %) vont être gouvernées par une liste détenant la majorité absolue. Une **progression de 4.12%** par rapport à 2018 (34 sur 44).

Majorité Absolue			
	2024	2018	Différence
Oui	35	34	1
Oui (%)	81,40	77,27	4,12
Non	8	10	-2

Non (%)	18,60	23,26	-4,65
----------------	-------	-------	-------

Cette tendance à la majorité absolue est toutefois à relativiser et à mettre en relation avec le nombre de listes proposées : dans 24 communes, seule une (Herbeumont, Houffalize, Rouvroy) ou deux listes ont été déposées. Cette situation conduit logiquement à une majorité absolue.

Par ailleurs, **les majorités absolues** sont généralement obtenues **dans les communes peu peuplées**, comme celles de notre province, et/ou comportant un personnalité politique marquante.

Communes sans majorité absolue (En vert : majorité absolue en 2018 et 2024)	
2024	2018
Arlon	Arlon
Durbuy	Aubange
Florenville	Florenville
Habay	Hotton
Marche	Libramont
Paliseul	Marche
Saint-Hubert	Musson
Saint-Léger	Neufchâteau
	Paliseul
	Virton

Signalons enfin qu'à Daverdisse, deux listes étaient présentées mais la liste POUR a récolté l'intégralité des sièges, rendant impossible toute présence de suppléant de par la situation spécifique (une seule liste gagnante, mais plusieurs présentées).

iii. Listes uniques

En **2018**, une liste unique a été présentée dans **6 communes wallonnes, dont 4 en province de Luxembourg** (Attert, Chiny, Rouvroy, Vaux-sur-Sûre). En **2024**, elles étaient **8 dont 3 dans notre province** :

- Verlaine (Liège)
- Limbourg (Liège)
- Anhée (Namur)
- Bièvre (Namur)
- Vresse-sur-Semois (Namur)
- **Herbeumont**
- **Houffalize**
- **Rouvroy**

Communes avec une liste unique en province de Luxembourg	
2024	2018

Herbeumont	Attert
Houffalize	Chiny
Rouvroy	Rouvroy
	Vaux-Sur-Sure
3	4

Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer cette situation : la satisfaction du travail réalisé durant la précédente législature, la lassitude, le découragement d'une opposition qui ne se sent pas écoutée et/respectée, la faible densité de population, etc.

Pour ces 8 communes, plusieurs questions se posent :

- Comment faire vivre la démocratie et la possibilité de l'expression et de la prise en compte d'un avis différent ?
- Comment garder l'éveil des conseillers de la majorité, face à l'absence de remise en question ?
- Comment continuer à amener de nouvelles idées afin d'éviter une gestion routinière ?

La démocratie participative est sans doute un élément indispensable à la gestion de ce type de situations.

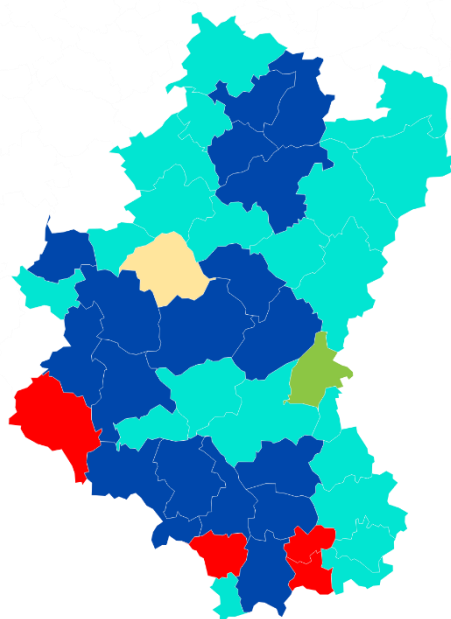
iv. Appartenance politique des bourgmestres

Une autre clé de lecture pertinente est l'appartenance politique des bourgmestres. Sur l'ensemble des communes, le **PS** ne possède plus que **3** bourgmestres (-1) en perdant Bouillon et Saint-Léger, mais en remportant Hotton grâce à Philippe Courard. **Ecolo disparaît complètement** de la fonction en perdant leur représentant à Fauvillers (-1) tandis que le **MR** récupère **20** postes (+3) et que les **Engagés** se stabilisent au même nombre, **20** ; sa seule perte résidant dans la fusion de Bastogne et Bertogne. Le dernier bourgmestre non-apparenté (Pierre Henneaux) cède également sa place à Saint-Hubert, laissant les **maïorats dans les mains de seulement 3 apparentements** politiques.

Appartenance politique des bourgmestres			
	2024	2018	Différence
ENGAGES	20	21	-1
MR	20	17	3
PS	3	4	-1
ECOLO	0	1	-1
NA	0	1	-1

Appartenance des bourgmestres (2018)

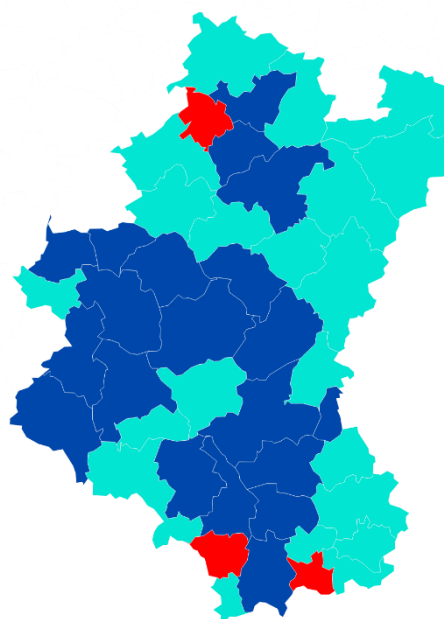
■ Ecolo ■ ENG ■ MR ■ NA ■ PS



Created with Datawrapper

Appartenance des bourgmestres (2024)

■ ENG ■ MR ■ PS



Created with Datawrapper

CARTE 2 – APPARTENANCE DES BOURGMESTRES EN 2018 ET 2024

v. Décumul des mandats

En 2010, la majorité wallonne PS-cdH-Ecolo a adopté un décret visant à limiter le cumul des mandats entre députés et fonctions locales (bourgmestre, échevin, président de CPAS). Désormais, **seuls 25 % des députés d'un même parti** peuvent cumuler ces fonctions.

La sélection des députés autorisés à cumuler repose sur un **critère** : le **taux de pénétration aux élections régionales**. Celui-ci est calculé en divisant le **nombre de voix de préférence obtenues par le candidat par le nombre total de votes valablement exprimés dans sa circonscription**. Notons qu'il est ainsi plus facile de cumuler des mandats dans des circonscriptions plus petites, comportant moins d'élus.

Jusqu'en 2018, une phase transitoire permettait aux élus concernés de se déclarer « bourgmestre empêché » pour contourner temporairement cette interdiction. Toutefois, depuis le 3 décembre 2018, cette option n'existe plus, ce qui a conduit 13 députés à démissionner, remplacés alors par leurs suppléants. Citons par exemple Carine Lecomte (MR), qui siégeait en remplacement de Willy Borsus, devenu ministre fédéral puis ministre-président wallon. Après son élection comme première échevine à Arlon, elle a été remplacée par Éric Lejeune (MR) de Bastogne, qui a siégé jusqu'aux élections du 26 mai 2019.

En 2024, si nous respectons ces éléments, il est ainsi possible pour les **députés fédéraux** de la province de **cumuler avec la fonction de bourgmestres**. Sont concernés :

- Benoît Lutgen (Bastogne)
- Benoît Piedboeuf (Tintigny)
- Philippe Courard (Hotton)
- Carmen Ramlot (Rouvroy)

Au niveau des députés wallons, certaines personnalités peuvent cumuler :

- Mélissa Hanus (Etalle) : échevine
- François Huberty (Neufchâteau) : bourgmestre
- Anne Laffut (Libin) : bourgmestre

Alors que d'autres ne le feront pas :

- Anne-Catherine Goffinet (Arlon) : refus du cumul précédent
- Willy Borsus (Marche) : minorité communale
- Yves Evrard (Neufchâteau) : minorité communale

Le taux de pénétration au niveau régional se trouve en Annexes a.

vi. Election directe des bourgmestres

Pour la quatrième fois, est désigné bourgmestre le candidat qui a obtenu le plus de voix de préférences parmi la liste la plus importante de la majorité. Pour rappel, en **2012**, cela avait révélé quelques surprises puisque, dans 22 communes wallonnes, c'est un candidat pas tête de liste qui avait été désigné bourgmestre. Parmi ces **22** cas, près de la moitié (10) concernaient des communes luxembourgeoises.

En **2018**, il y a eu moins de surprises, puisque la situation ne s'est présentée que dans **6** cas en province de Luxembourg. De plus, dans les cas de Marche, Saint-Léger et Virton, il n'y avait guère de surprise, les trois bourgmestres sortants s'étaient volontairement placés en milieu ou en queue de liste.

Pour **2024**, ils étaient au nombre de **5** : Patricia Poncin (Daverdisse), Josette Deville (Houffalize), Jean-Pierre Dardenne (La Roche), Alain Poncelet (Paliseul) et Pierre Pirard (Sainte-Ode).

Candidats élus, sans être tête de liste (Communes 2024)					
Commune	Liste	Bourgmestre	Voix de préférence	Tête de listes	Voix de préférence
Daverdisse	POUR !	Patricia Poncin (2ème)	392	Maxime Léonet	371
Houffalize	Gestion et Service	Josette Deville (10ème)	1609	Marc Caprasse	1115
La Roche-en-Ardenne	ENSEMBLE	Jean-Pierre Dardenne (4ème)	1155	Manon Dubois	987
Paliseul	Dynamique Citoyenne	Alain Poncelet (11ème)	482	Dominique Prignon	450
Sainte-Ode	Com VOUS	Pierre Pirard (11ème)	677	Pierre-Yves Fayès	584

Si nous consultons le taux de pénétration des candidats de la province durant ces mêmes élections, seul **Alain Poncelet** a été désigné sans apparaître dans les 50 candidats wallons avec les pourcentages les plus élevés. Par ailleurs, **sa liste n'a pas remporté les élections**, mais ils demeurent bourgmestres grâce à des accords de coalition leur permettant d'atteindre la majorité. **Paliseul partage cette particularité avec Saint-Hubert**, où Didier Neuvens a remporté la mandature malgré la deuxième position occupée par sa liste, DYNAMIC.

Taux de pénétration des candidats communaux (Province de Luxembourg, rang Wallonie)

Rang	Candidats	Liste	Votes	%	Entité
4	Ramlot Carmen	GO	753	55,4%	Rouvroy
6	Mathelin Catherine	Action	570	52,6%	Herbeumont
7	Lerusse Cedric	EdB	909	50,5%	Rendeux
11	Deville Josette	Gestion et Service	1609	48,4%	Houffalize
15	Besseling Yves	BOURGMESTRE	1772	44,4%	Vaux-sur-Sûre
16	Crucifix Laurence	Chevy & Vous	3202	44,1%	Libramont-Chevigny
18	Poncin Patricia	POUR !	392	43,8%	Daverdisse
21	Rossignol Mathieu	ACTION 2030	2412	42,8%	Bertrix
23	Piedboeuf Benoit	Commune en Vie	1231	42,5%	Tintigny
24	Huberty François	UnisVers L du Bourgmestre	2150	42,0%	Neufchâteau
28	Jacquet Michel	IC-EREZEE	984	41,5%	Erezée
29	Léonet Maxime	POUR !	371	41,4%	Daverdisse
34	Clarival Frédéric	ETIC	685	40,2%	Tellin
35	Dardenne Jean-Pierre	EN AVANT	1155	40,0%	La Roche-en-Ardenne
37	Mottet Anne	EAV	957	39,8%	Manhay
39	Kenler Thierry	Union Communale	483	39,6%	Martelange
41	Pirard Pierre	Com VOUS	677	39,5%	Sainte-Ode
45	Charlier Nicolas	IC Liste du Bourgmestre	758	38,1%	Tenneville
47	Pirlot Eddy	Action	409	37,8%	Herbeumont
48	Pirlot Sébastien	MAJORITE	1321	37,6%	Chiny
49	Courard Philippe	H12.O	1382	37,5%	Hotton

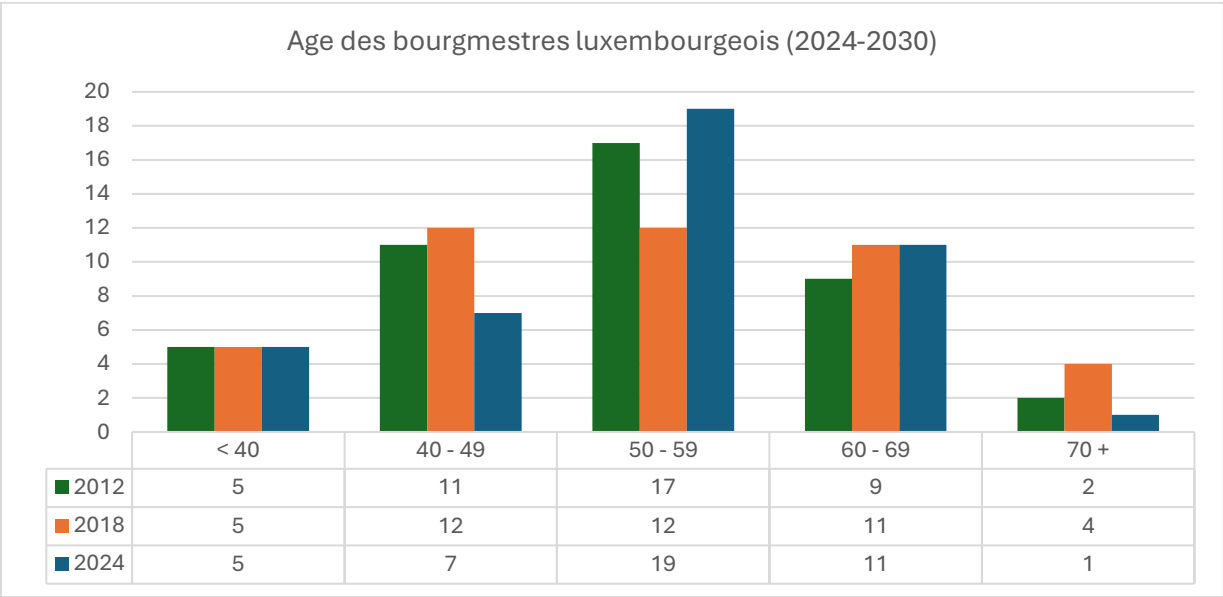
Pointons finalement **5 éléments spécifiques** à certaines communes :

- A **Gouvry**, une liste à candidat unique (Claudy Lentz) s'est appropriée 12% des votes, lui permettant d'obtenir un conseiller communal (unique en Wallonie).
- A **Daverdisse** et à **Houffalize**, les bourgmestres sortants (respectivement Maxime Léonet et Marc Caprasse) n'ont pas été reconduits malgré leur présence sur les listes.
- A **Messancy**, le bourgmestre sortant (Roger Kirsch) ne s'est pas représenté sur les listes, mais est pourtant parvenu à obtenir le siège de président de CPAS.
- A **Habay**, la présidence du CPAS a été ouverte à une citoyenne, non candidate (Corinne Le Gros).
- 15 communes ont désigné un-une président-e de Conseil communal différent du Bourgmestre. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2018. Voir liste en Annexes.

vii. Age des bourgmestres

Les aînés de plus de 60 ans constituent une part importante et croissante de la population. Afin que leur voix soit prise en compte, les Commissions Communales Consultatives des Aînés (CCCA) ont été créées. Toutefois, la représentativité des différentes tranches d'âge au sein des institutions communales mérite d'être questionnée.

Nous nous sommes penchés sur la situation des 43 bourgmestres de la province afin d’analyser la répartition de leurs âges.



GRAPHE 2 – RÉPARTITION DES BOURGMESTRES EN FONCTION DE L’ÂGE (2012-2024)

Age des bourgmestres, par quartile				
Minimum	25% (Q1)	50% (Q2)	75% (Q3)	Maximum
31	48,5	54	61	70

L’**âge médian** des bourgmestres est de **54 ans**, avec 50% des bourgmestres se situant entre 48.5 et 61 ans. Cela signifie que 25% d’entre eux ont moins de 48.5 ans et que, par ailleurs, ils ne sont plus que **11.6% (5/43)** à avoir **moins de 40 ans**. Alors qu’on dénombrait 17 bourgmestres de moins de 50 ans en 2018, ils ne sont désormais plus que 12 en 2024. Le **plus jeune** d’entre eux est à Léglise : **Simon Huberty** (31 ans).

De l’autre côté du spectre, on dénombre 12 bourgmestres de **plus de 60 ans (27.9%)** et 1 seul d’au moins **70 ans**, qui est ainsi le doyen de ces mandataires : **Jean-Pierre Dardenne** (La Roche).

viii. Longueur des maïorats

En 2030, 9 bourgmestres exerceront leur fonction depuis au moins les élections de 2006 :

Maïorats depuis au moins 24 ans (Province de Luxembourg) en 2030		
Commune	Bourgmestre	Durée (2030)
Meix-devant-Virton	Pascal François	36
Vaux-sur-Sûre	Yves Besseling	30
Chiny	Sébastien Pirlot	24
Durbuy	Philippe Bontemps	24
Érezée	Michel Jacquet	24

Herbeumont	Catherine Mathelin	24
Libin	Anne Laffut	24
Tintigny	Benoît Piedboeuf	24
Vielsalm	Élie Deblire	24

Le choix de l'électeur doit évidemment être respecté et les longs maïorats présentent des avantages indéniables en matière de stabilité et de continuité. Ils permettent d'inscrire les politiques locales dans la durée et de mener à bien des projets ambitieux, dont les effets ne sont parfois visibles qu'après plusieurs mandats. Toutefois, la question de l'alternance mérite d'être posée car une trop grande longévité au pouvoir peut engendrer des dérives.

Dans certains cas, tout se passe bien, et l'expérience acquise par le bourgmestre bénéficie à la commune. Cependant, dans d'autres, le maintien prolongé d'un même leader peut favoriser l'émergence de pratiques clientélistes. Le bourgmestre, à force d'années passées à la tête de l'administration communale, peut tisser un réseau d'influence où les nominations, les attributions de logements ou encore l'octroi d'avantages divers reposent davantage sur des relations personnelles que sur des critères objectifs.

Ce type de fonctionnement peut conduire à un véritable verrouillage des institutions locales, rendant difficile l'émergence d'une opposition crédible et empêchant le renouvellement démocratique. Pire encore, ce système peut perdurer bien au-delà de la personne qui l'a instauré, tant les cercles d'influence qu'il a constitués continuent d'imprégner les rouages de la gestion communale. L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre la nécessaire stabilité et l'impératif de renouvellement démocratique, afin d'éviter que la longévité d'un maïorat ne se transforme en mainmise sur le pouvoir local.

En annexe se trouvent la liste des 43 bourgmestres, avec leur durée de mandat si mené à bien en 2030.

ix. Echevinats : quelques tendances en 2024

Dans la plupart des communes, la distribution des postes se fait en fonction du classement du nombre de voix recueillies, souvent pour éviter toute discussion. Rappelons qu'excepté la fonction de bourgmestre, cela n'est en rien obligatoire pour les fonctions d'échevins et de président de CPAS. Ainsi, les arguments de temps disponible et de compétence/expérience pour l'attribution d'un siège d'échevin nous semblent tout à fait pertinents.

Si nous examinons maintenant la liste des 20 compétences avec le plus grand nombre d'itérations dans les attributions échevinales (il peut y avoir plusieurs échevins par commune pour une même compétence).

Compétences	Nbr d'itérations
Finances	45
Urbanisme	45
Aînés	44
Mobilité	44
Culture	43
Sports	43
Enseignement	42
Jeunesse	41
Tourisme	41
Travaux	41

Santé	41
Etat civil	40
Environnement	40
Agriculture	40
Bien-être animal	38
Forêts	38
Logement	36
Police	34
Petite enfance	34
Culte	34

Nous avons répertorié plus de **400 compétences différentes**, dont 175 apparaissant au moins 2 fois et **56 apparaissant au moins 10 fois**. Ce grand nombre peut s'expliquer notamment par des spécificités des fonctions : par exemple, des échevins qui occupent une sous-thématique bien précise ou une compétence en lien avec des domaines spécifiques de la commune (parcs nationaux, GAL, etc.).

Sans entrer dans les détails qui sortiraient du cadre de cette présentation des résultats, nous identifions toutefois quelques résultats surprenants :

- Le **Bien-Etre Animal (BEA)** est désormais omniprésent, avec 38 apparitions. Pourquoi une telle fréquence d'apparition ? Plusieurs raisons semblent expliquer cette évolution. C'est manifestement une préoccupation grandissante dans la population, la mise sous pression des communes à travers le lobbying de GAIA (en 2018, 2021 et 2024), et enfin l'élargissement des aides de la RW aux communes durant la législature 2018-2024.
- L'échevinat de la **participation citoyenne** est en nette augmentation, avec un passage de 15 occurrences en 2018 à 22 en 2024. Mais que met-on réellement derrière ce terme ? Information ? Consultation ? Délégation ? Cogestion ?
- A l'heure du développement de l'IA (intelligence artificielle), les projets de **NTIC/Smart City/Digitalisation** n'apparaissent que 10 fois, les communes regroupant probablement ces compétences dans des domaines connexes (numérique général, informatique, etc.)
- Les **Plans Stratégiques Transversaux (PST)**, bien qu'obligatoires depuis 2018, ne sont repris que dans 5 échevinats. Ils semblent ainsi se fondre avec d'autres compétences similaires, alors même qu'ils préfigurent comme une démarche permettant de généraliser la culture de la planification et de l'évaluation à l'échelle locale : Bertrix, Léglise, Vaux-sur-Sûre, Virton, Wellin.
- L'**égalité des chances** ne se retrouvent citée que 8 fois : Chiny, Durbuy, Hotton, Manhay, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Vielsalm.
- Bilan encore plus catastrophique pour la **lutte contre les violences conjugales**, qui n'est mise clairement en avant que 2 fois dans l'intégralité des communes (Hotton et Paliseul).

x. Parité au sein des mandataires

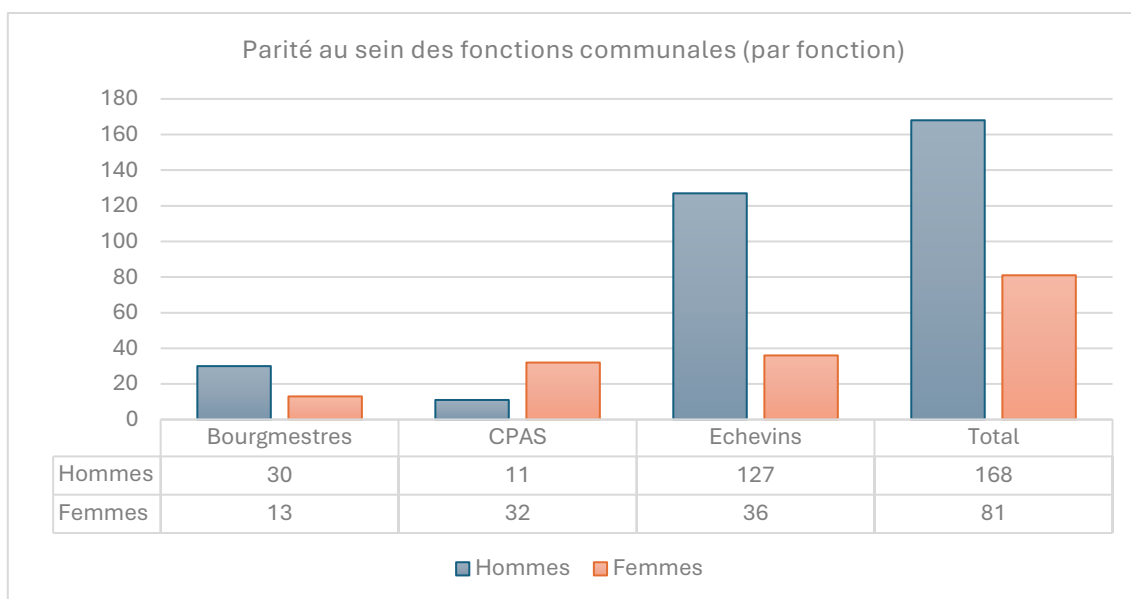
Nous nous sommes également interrogés sur la présence des femmes au sein de l'exercice du pouvoir local. Plus spécifiquement, nous nous sommes posés les questions suivantes :

- Quelle place pour les femmes au sein des différentes fonctions (bourgmestres, échevins, présidence de CPAS) ?
- Constate-t-on une évolution vers une véritable parité lors de l'attribution des fonctions ?
- Existe-t-il un lien entre le genre d'une personne élue et les compétences qui lui sont attribuées ?

Les sous-sections suivantes ont pour vocation de présenter les différents constats.

1. Répartition des mandataires

Sur les **249 mandataires répertoriés** au sein des communes de la province (bourgmestres, échevins, présidence de CPAS), seulement **81 postes sont occupés par des femmes** (32.5%). Le constat s'alourdit encore davantage en excluant la fonction de présidence de CPAS (majoritairement féminine), puis qu'il ne reste plus que 20% de représentation féminine dans les fonctions précitées.



GRAPHE 3 – RÉPARTITION DU GENRE SELON LES FONCTIONS COMMUNALES

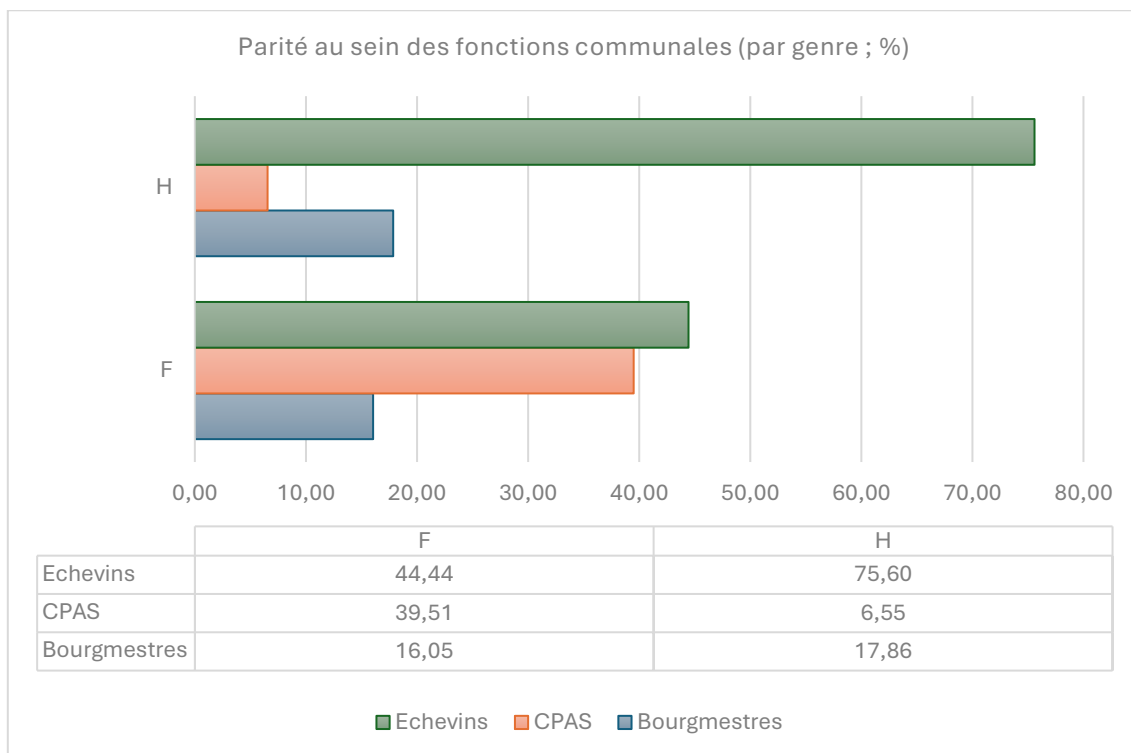
La **fonction maïorale** est ainsi occupée à **69.8% par des hommes**. Un résultat en demi-teinte car, bien qu'il s'agisse d'une nette augmentation par rapport à 2018 (seulement 6 femmes contre 13 actuellement), le poste reste très loin du 50/50. Il est intéressant de signaler que **toutes les précédentes bourgmestres ont conservé leur fonction** :

Maïorats féminins (communes)	
2018	2024
Gouvy	Bouillon
Herbeumont	Daverdisse
Libin	Florenville
Libramont	Gouvy
Musson	Herbeumont
Rouvroy	Houffalize (6 ^e place)
	Libin
	Libramont
	Manhay
	Messancy
	Musson
	Rouvroy
	Saint-Léger

Comme indiqué précédemment, la **présidence de CPAS** observe une répartition inverse, avec 32 postes occupés par des femmes sur 43 (**74.4% de femmes**).

Les postes d'**échevins**, enfin, sont les plus parlant sur ce point, puisqu'ils demeurent occupés à **74.4% par des hommes**.

Le graphe suivant permet de confirmer cette nette opposition entre les genres, puisqu'ils montrent qu'une très faible partie des mandataires masculins (6.55%) sont dirigés vers la fonction de présidence de CPAS.



GRAPHE 4 – RÉPARTITION DES FONCTIONS COMMUNALES SELON LE GENRE (%)

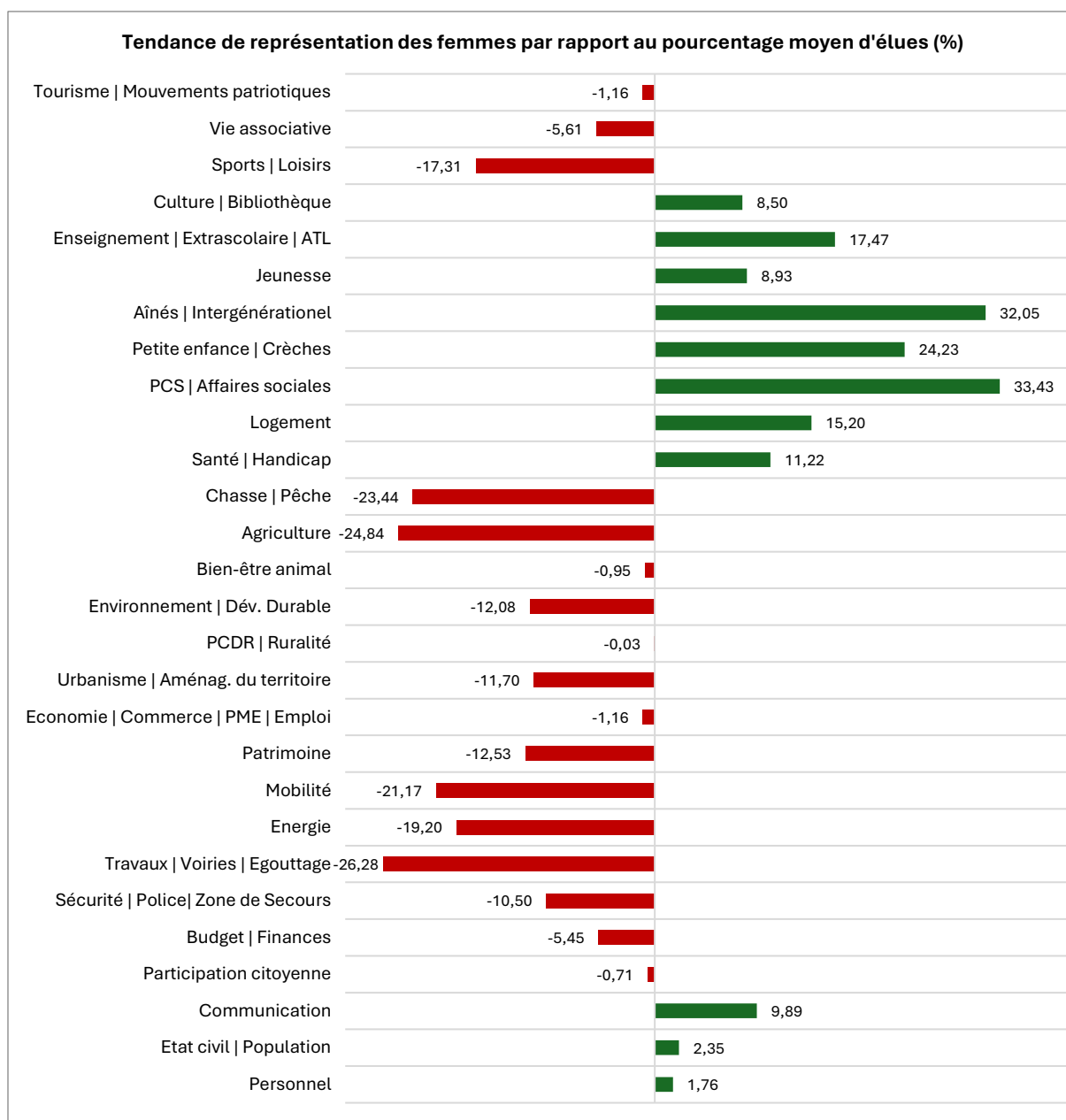
Faut-il en conclure des spécificités quant aux attributions des fonctions sur base du genre ?

2. Compétences échevinales selon le genre

En 2018, plusieurs modifications ont été apportées aux règles électorales, notamment à propos de la parité homme/femme. Le **système de la « tirette »** a été imposé à l'ensemble de la liste : chacune doit présenter une alternance homme/femme. Si la liste compte un nombre impair de candidats, une exception peut être faite pour le dernier de la liste, qui peut être du même sexe que le candidat précédent.

Ce système montre ainsi ses limites : **bien qu'il y ait égalité sur le principe** dans l'accès aux femmes aux fonctions communales, **on constate une inégalité dans les faits**. En analysant la répartition des compétences, on constate un déséquilibre persistant : les **postes à forte dimension technique** restent majoritairement occupés par des **hommes**, tandis que les **femmes** sont souvent assignées aux délégations liées **au social, à l'enseignement ou à l'enfance**. Cette tendance, déjà visible dans les ministères, se reproduit à l'échelle locale.

En partant de la distribution des mandats (échevins, bourgmestres, CPAS) en fonction des genres (81 / 249 : **32.5%** de femmes), nous avons regardé les écarts sur un ensemble de **28 compétences** revenant le plus fréquemment au sein des attributions échevinales. La différence frappante constatée entre la parité au sein de l'échevinat et du CPAS est confirmée par l'analyse des compétences. Ci-dessous se trouve le graphe représentant ces écarts :



GRAPHE 4 – ÉCART PAR RAPPORT À LA DISTRIBUTION GLOBALE DES FEMMES DANS LES ATTRIBUTIONS COMMUNALES (PAR FONCTION)

L'axe central du graphique représente la moyenne de présence des femmes dans les collèges, soit 32,53%.

- Vers la droite : compétence est davantage attribuée aux femmes.
- Vers la gauche : compétence est davantage attribuée aux hommes.

Par exemple, pour la compétence PCS (Plan de Cohésion Sociale), les femmes en sont responsables dans 65,96% des cas, ce qui correspond à la moyenne de 32,53% + un écart positif de 33,43 points.

Les **compétences les plus fréquemment confiées aux femmes** concernent notamment les **affaires sociales (65.96%)**, les **aînés (64.58%)**, la **petite enfance (56.76%)** et l'**enseignement (50%)**.

A l'inverse, les secteurs des **travaux (6.25%)**, de l'**agriculture (7.69%)**, de la **chasse/pêche (9.09%)** et de la **mobilité (11.36%)** semblent des **propriétés des hommes**.

D'une manière plus générale, la gestion globale de la commune et de ses infrastructures est majoritairement située dans le giron masculin, alors que les questions de personnes et du « care » (soin aux autres) sont attribuées aux femmes.

REPRÉSENTATION DES FEMMES PAR COMPÉTENCE ÉCHEVINALE (%)

Plus forte représentation		Plus faible représentation	
Affaires sociales	65,96	Sports / Loisirs	15,22
Aîné·es	64,58	Énergie	13,33
Petite enfance	56,76	Mobilité	11,36
Enseignement / Extrascolaire	50	Chasse / Pêche	9,09
Logement	47,73	Agriculture	7,69
Santé / Handicap	43,75	Travaux / Voiries	6,25

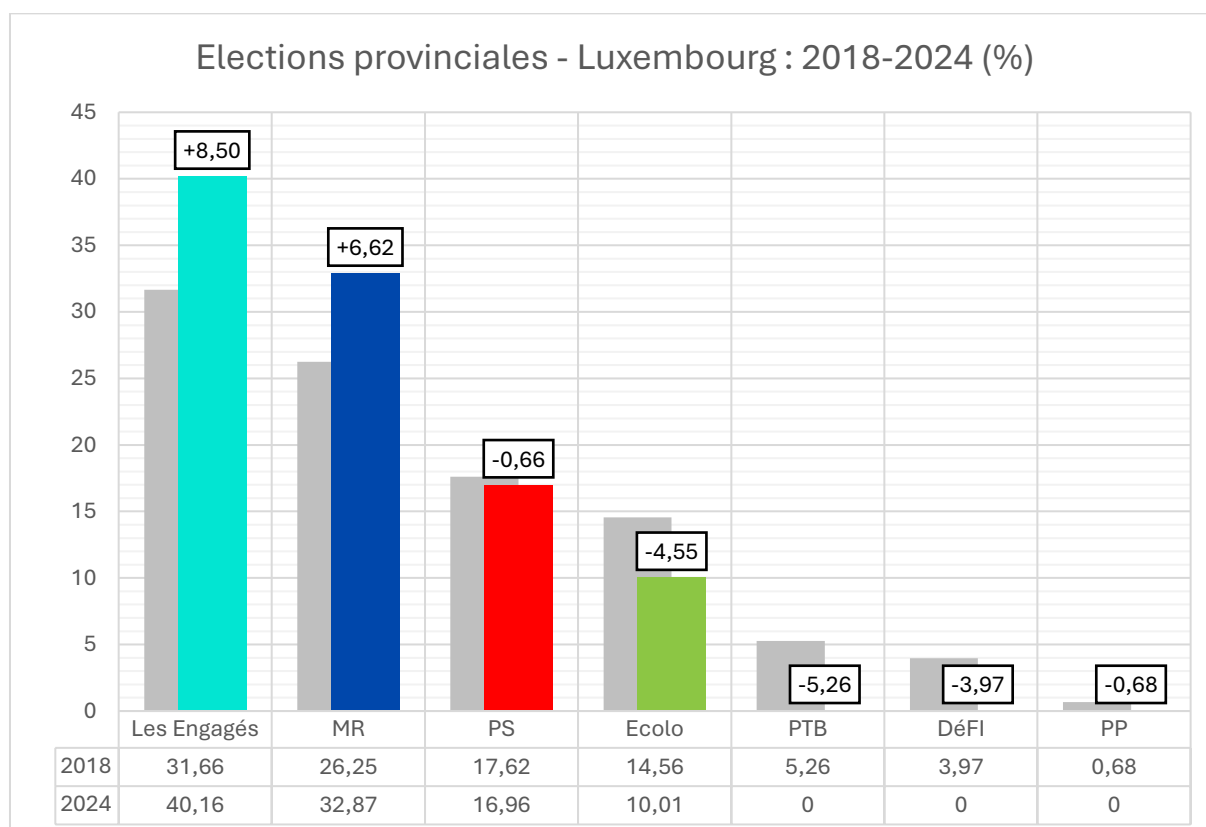
Comment améliorer dès lors la présence des femmes en politique ? Plusieurs pistes de solution nous semblent possibles :

- **Limiter le cumul des mandats** afin de renouveler les élus et permettre à de nouvelles candidatures féminines d'émerger.
- **Pouvoir se concentrer uniquement sur un mandat de conseillère communale**, sans devoir prendre en charge une série de mandats dérivés (régie communale, syndicat d'initiative, parc naturel, AIS, etc)
- **Visibiliser les élues et leurs actions** afin d'appuyer leur contribution au sein des organes décisionnels.
- **Adapter les horaires des réunions politiques** en évitant les créneaux tardifs, ce qui favoriserait une meilleure conciliation avec la vie familiale.
- **Créer un fonds de soutien pour les frais de garde d'enfants** afin de lever un des freins à l'engagement des parents, et particulièrement des mères.
- **Mettre fin aux assignations genrées des délégations** et ne plus cantonner les femmes aux secteurs liés aux affaires sociales, à la culture ou à l'éducation.
- **Appliquer un principe de co-présidence ou de binômes mixtes** dans les commissions stratégiques.
- **Évaluer régulièrement la répartition des compétences** au sein des instances communales.
- **Mettre en place une charte de respect et d'égalité** dans les assemblées communales pour prévenir les comportements sexistes ou discriminatoires.
- **Créer un dispositif de signalement et de sanctions** en cas de discrimination ou de harcèlement dans la sphère politique locale.

2. Elections provinciales 2024

a. Résultats

- **Les Engagés** conservent la première place au niveau provincial (**40.16 %**) et enregistrent la plus forte progression (**+8.50 %**) de tous les partis. Ils profitent notamment de la disparition de la concurrence au centre (disparition du parti DéFI au niveau provincial) et du recul des partis de gauche pour accaparer 4 sièges (**18**).
- Bien que ne figurant qu'à la deuxième place des élections provinciales, le **MR** conserve sa tendance positive dans les urnes. Le parti peut se targuer non seulement d'une belle progression au niveau provincial (**32.87 % ; +6.62 %**), mais également d'un gain d'un siège (**12**).
- Le **PS** subit quant à lui un revers mitigé : s'il a été capable de réduire ses pertes au niveau de la province (**16.96 % ; -0.66 %**), profitant notamment de la disparition du PTB des listes luxembourgeoises, il s'est vu perdre près de la moitié de ses sièges (**4 ; -3**).
- **Ecolo** subit une nouvelle fois la malédiction des résultats en dents de scie, conséquence possible de sa difficulté à imposer ses mesures et ses idées lorsque le parti est dans la majorité aux niveaux fédéral et régional. Bien que sa résistance en Luxembourg soit la plus forte de toutes les provinces, il régresse tout de même au niveau de la province (**10.01 % ; -4.55 %**), en cédant la moitié de ses sièges (**2 ; -2**) et ainsi le statut de « groupe politique ».



Les partis de **droite** (MR / Les Engagés) se sont ainsi attribués **73%** des votes lors des élections provinciales, et **31 des 37 sièges** disponibles. Ils ont dès lors la main mise sur la gouvernance de la province. Cette tendance reflète les résultats constatés plus tôt dans l'année lors des élections fédérales, régionales et européennes, caractérisées par une droitisation de l'électorat, un retrait du PTB de la

province et une déception grandissante de la population pour les promesses et engagements des partis de gauche.

RÉSULTATS PROVINCIAUX PAR PARTI ET PAR DISTRICT

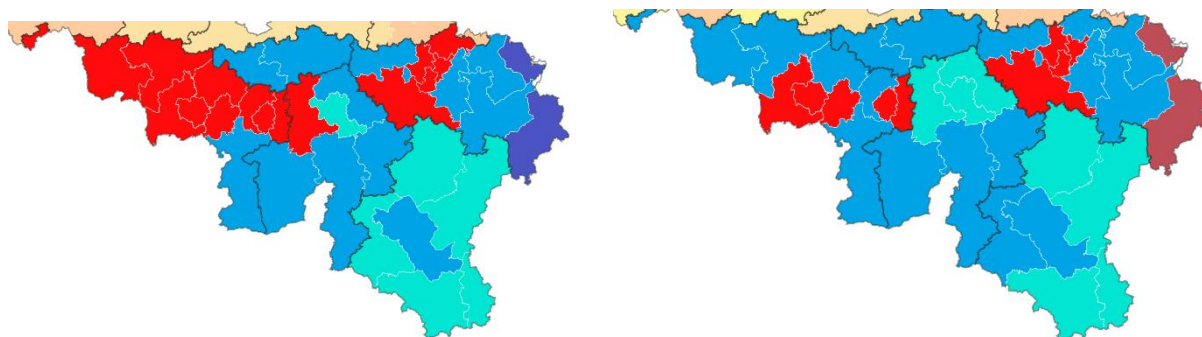
Liste	Arlon	Bastogne	Bouillon	Marche	Neufchateau	Virton
Les Engagés	43,68	47,67	31,57	39,22	38,27	36,89
MR	27,51	31,69	40,15	33,77	39,52	29,54
PS	15,85	11,5	19,47	19,07	14	21,38
Ecolo	12,96	9,14	8,81	7,95	8,21	12,19

A noter que la droite a le mieux performé dans le district de **Bastogne (79.36 %)**, notamment porté par l'impressionnant score des **Engagés (47.67 %)**. A l'inverse, **Virton** affiche le plus bas score pour la droite (**66.43%**), avec une résistance toute relative du **PS (21.38 %)**.

RÉSULTATS PAR ORIENTATION POLITIQUE DES PARTIS¹

	Province	Arlon	Bastogne	Bouillon	Marche	Neufchateau	Virton
Droite	73,03	71,19	79,36	71,72	72,99	77,79	66,43
Gauche	26,97	28,81	20,64	28,28	27,02	22,21	33,57

PARTI AYANT REMPORTÉ LES ÉLECTIONS EN WALLONIE (PAR DISTRICT) : 2018 (GAUCHE) VS 2024 (DROITE)²



b. Rapports de force

Avec 18 sièges sur 39, Les Engagés sont clairement la première force politique de la province. A un siège près, ils étaient en mesure de gouverner seul (19/37). Le partenaire PS en ne perdant que 0,66% des voix est sévèrement sanctionné (-3 sièges). Dès lors, quelle majorité allait se dessiner à la Province ?

Du côté des Engagés, une tension est apparue entre d'une part certains bourgmestres poussant pour faire une coalition avec le MR (suivre le résultat des urnes, avoir un relais au Gouvernement wallon notamment), et d'autre part ceux se souvenant de la main tendue du PS en 2006 pour revenir au pouvoir après 20 ans dans l'opposition et du respect du PS pendant les 18 années de coalition.

¹ Le dualisme gauche/droite est posé afin de marquer les tendances provinciales et ne tient pas compte des nuances politiques des partis (ex. tendance au centre).

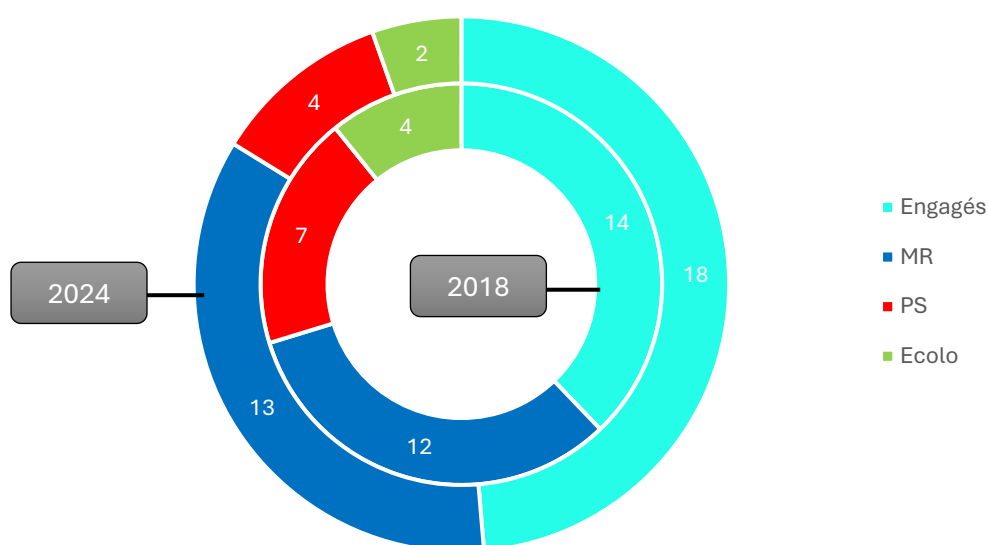
² Source : [Élections provinciales : Découvrez les résultats en Wallonie \(CARTE INTERACTIVE\) - Trends-Tendances](#)

Au final, la majorité sortante Les Engagés-PS s'ouvre au MR Luxembourgeois. Un partage des postes (collège provincial et présidence intercommunales devant alors respecter le poids de chacun).

Nombre de sièges attribués, entre 2018 et 2024

Partis	2018	2024
Engagés	14	18
MR	12	13
PS	7	4
Ecolo	4	2

Répartition des sièges provinciaux (2018 vs 2024)



c. Renouvellement du Conseil Provincial

Le Conseil Provincial a assisté à un **renouvellement de 40.5%** de ses membres, avec 15 nouveaux conseillers sur les 37 disponibles :

- Engagés (8) : GIGI V., HUBERMONT M.-E., HUET M., JAMAGNE L., KERGER M., LEONET M., MICHEL I., WINAND M.
- MR (3) : DEBATTY L., MAZIERS P., NEYENS T.
- PS (2) : BIORDI S., NOIZET W.
- Ecolo (2) : WILVERS J.-P., MARTIN Y.

Les Engagés (8)



GIGI
Vincianne
Saint-Léger



HUBERMONT
Marie-Eve
Neufchâteau



HUET
Martine
Houffalize



JAMAGNE
Laurence
Durbuy

Les Engagés (8)



KERGER

Marc

Arlon



LEONET

Maxime

Daverdisse



MICHEL

Isabelle

Tintigny



WINAND

Marine

Gouvy

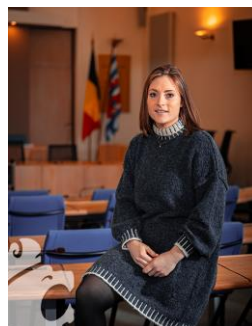
MR (3)



DEBATTY

Laura

Hotton



MAZIERS

Pauline

Bouillon



NEYENS

Thierry

Arlon

PS (2) / ECOLO (2)



(PS) BIORDI

Sonni

Arlon



(PS) NOIZET

Willy

Bouillon



(ECOLO) WILVERS

Jean-Pierre

Arlon



(ECOLO) MARTIN

Youri

Habay

d. Hommes-femmes au Conseil provincial

À la province, on constate une augmentation du nombre de femmes, qui passe à **17 représentantes sur les 37 postes disponibles**. Bien que l'augmentation demeure légère (+1), on notera que les femmes ont davantage de postes par rapport aux mandats communaux étudiés plus hauts dans ce document (+13.7 %).

	1994	2000	2006	2012	2018	2024
Les femmes au conseil provincial	15	12	24	16	16	17
	47	47	56	37	37	37
	31,91	25,53	42,86	43,24	43,24	45,95
		-6,38	17,33	0,39	0,00	2,70

CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG



e. Collège Provincial

Le Collège Provincial est quant à lui composé de 4 députés provinciaux, ainsi que du gouverneur :

- **Coralie BONNET (Engagés) - Nouvelle**
 - Communication – Relations externes
 - Finances – Budget

- Economie et agriculture
- Sécurité civile
- Amendes administratives
- S.P. Fonctionnement

- **Stephan DE MUL (PS) - Ancien**

- Ressources humaines
- Santé + réunions de Vivalia
- Social
- Égalité des chances
- SRJ
- Alter&Go
- Enseignement
- Cultes & Laïcité

- **Marie-Eve HANNARD (Engagés) - Ancienne**

- Services techniques
- Environnement et Energie
- Service informatique
- Service patrimoine
- Domaine de Mirwart
- Tourisme
- Supracommunalité

- **Dominique GILLARD (MR) - Nouveau**

- Citoyenneté
- Mobilité
- Sécurité routière
- Bien-être animal
- Formation
- Culture + Fourneau Saint-Michel
- Sport
- AMO
- MADO
- Lahage
- Asbl Aube
- Bibliothèque
- Politique transfrontalière
- Grande Région



De gauche à droite : D. GILLARD, C. BONNET, M.-E. HANNARD, S. DE MUL

f. Quel avenir pour la province ?

La mandature 2018-2024 ne s'apparente pas à une partie de plaisir. Dans un contexte de restriction budgétaire, la coalition devra notamment :

- Faire entendre la voix de la ruralité et défendre les spécificités luxembourgeoises dans tous les domaines
- Réussir l'opérationnalisation de Vivalia 2025
- Préparer la réforme des provinces

Pour rappel, la DPR prévoit une réforme de l'institution provinciale, dans une logique de simplification des structures (et donc des élus). Ainsi, chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 sera chargé de proposer au Gouvernement d'ici la mi législature (soit 2027) son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres. L'ensemble sera alors proposé à l'approbation des deux tiers du Parlement wallon afin de pouvoir produire ses effets dès 2030. Il n'y aura dès lors plus de scrutin provincial en 2030. Au préalable, une consultation populaire wallonne sera organisée sur l'avenir des provinces. Les missions supracommunales résiduelles seront gérées par une assemblée des bourgmestres.

Restera à voir en pratique qui en province de Luxembourg soutient ce projet (à part Ecolo) ? Pour le MOC Luxembourg, cette assemblée des bourgmestres semble difficilement réaliste. Les bourgmestres sont très majoritairement issus de petites communes et donc travaillent toujours à côté. Ils n'ont déjà pas assez de temps pour remplir toutes leurs obligations, donc ajouter en plus la gestion des matières provinciales semble compliqué. De plus, nous perdrons en représentativité, car les couleurs des bourgmestres n'est pas le reflet du poids de chaque parti au niveau provincial (cfr 2024, il y a plus de bourgmestre Ecolo, alors que l'élection du 13 octobre confère 2 conseillers provinciaux à Ecolo).

3. Annexes

a. Taux de pénétration (Elections régionales)

	Candidats	Liste	%
1	Martin Nicolas	PS	14,77%
2	Borsus Willy	MR	13,51%
3	Fournaux Richard	MR	11,67%
4	Galant Jacqueline	MR	11,13%
5	Devin Laurent	PS	9,52%
6	De Bue Valérie	MR	8,91%
7	Morreale Christie	PS	8,83%
8	Dermine Thomas	PS	8,79%
9	Cassart-Mailleux Caroline	MR	8,51%
10	Collignon Christophe	PS	8,37%
11	Huberty François	LES ENGAGÉS	7,73%
12	Dolimont Adrien	MR	7,72%
13	Laffut Anne	MR	7,69%
14	Hanus Mélissa	PS	7,10%
15	Gardier Charles	MR	6,96%
16	Bastin Christophe	LES ENGAGÉS	6,94%
17	Douette Manu	MR	6,83%
18	Daye Maxime	MR	6,79%
19	Marghem Marie-Christine	MR	6,75%
20	Dejardin Valérie	PS	6,73%
21	Lefèbvre Bruno	PS	6,67%
22	Goffinet Anne-Catherine	LES ENGAGÉS	6,14%
23	Taquin Caroline	MR	6,02%
24	Dispa Benoît	LES ENGAGÉS	5,99%

25	Warzée-Caverenne Valérie	MR	5,93%
26	Blondel Vincent	LES ENGAGÉS	5,61%
27	Tillieux Eliane	PS	5,55%
28	Bastin Jean-Paul	LES ENGAGÉS	5,54%
29	Laruelle Manu	MR	5,28%
30	Jacqmin Marie	LES ENGAGÉS	5,14%
31	Nikolić Diana	MR	5,10%
32	Bonnet Coralie	LES ENGAGÉS	4,92%
33	Fontaine Eddy	PS	4,68%
34	Palermo Vincent	MR	4,65%
35	Péciaux Sophie	PS	4,61%
36	Evrard Yves	MR	4,58%
37	Mauel Christine	MR	4,58%
38	Lebrun Hélène	MR	4,47%
39	Luperto Jean-Charles	PS	4,47%
40	Castaigne Camille	LES ENGAGÉS	4,46%
41	Gregoire Nicolas	LES ENGAGÉS	4,44%
42	Mailen Vincent	MR	4,39%
43	Vandorpe Mathilde	LES ENGAGÉS	4,35%
44	Allard Arnaud	LES ENGAGÉS	4,34%
45	Brogniez Laetitia	MR	4,30%
46	Lazaron Geneviève	LES ENGAGÉS	4,24%
47	De Rodder Dorothée	PS	4,23%
48	Denis André	MR	4,20%
49	Poulin Christine	PS	4,19%
50	Maziers Pauline	MR	4,10%

b. Liste des bourgmestres

Commune	Bourgmestre	Durée (2030)	Affiliation
Arlon	Vincent Magnus	18	ENG
Attert	Luc Quirynen	6	ENG
Aubange	François Kinard	9	ENG
Bastogne	Benoît Lutgen	18	ENG

Bertrix	Mathieu Rossignol	12	MR
Bouillon	Marie-Julie Nemery	6	MR
Chiny	Sébastien Pirlot	24	MR
Daverdisse	Patricia Poncin	6	ENG
Durbuy	Philippe Bontemps	24	ENG
Érezée	Michel Jacquet	24	MR
Étalle	Henri Thiry	17	MR
Fauvillers	Geoffrey Chetter	6	ENG
Florenville	Camille Maitrejean	6	ENG
Gouvy	Véronique Léonard	12	ENG
Habay	Olivier Barthélemy	6	MR
Herbeumont	Catherine Mathelin	24	ENG
Hotton	Philippe Courard	6	PS
Houffalize	Josette Deville	6	ENG
La Roche-en-Ardenne	Jean-Pierre Dardenne	6	MR
Léglise	Simon Huberty	6	MR
Libin	Anne Laffut	24	MR
Libramont-Chevigny	Laurence Crucifix	12	MR
Manhay	Anne Mottet	6	ENG
Marche-en-Famenne	Nicolas Gregoire	6	ENG
Martelange	Thierry Kenler	6	MR
Meix-devant-Virton	Pascal François	36	PS
Messancy	Christiane Kirsch	6	ENG
Musson	Sylvie Guillaume	12	PS
Nassogne	Marc Quiryren	20	ENG
Neufchâteau	François Huberty	9	ENG
Paliseul	Alain Poncelet	6	MR
Rendeux	Cédric Lerusse	12	MR
Rouvroy	Carmen Ramlot	21	ENG
Sainte-Ode	Pierre Pirard	12	MR
Saint-Hubert	Didier Neuvens	6	MR
Saint-Léger	Vinciane Gigi Migeaux	6	ENG
Tellin	Frédéric Clarinval	6	MR
Tenneville	Nicolas Charlier	12	ENG
Tintigny	Benoît Piedboeuf	24	MR
Vaux-sur-Sûre	Yves Besseling	30	MR
Vielsalm	Élie Deblire	24	ENG
Virton	Etienne Chalon	6	MR
Wellin	Benoît Closson	12	MR